Lundi 5 Novembre

Que fait concrètement l'Agglomération d'Agen pour développer les nouvelles mobilités?

Intervenant : Arnaud CARRE GAILLE

AGGLOMÉRATION AGEN
agglo-agen.fr

Les réalisations:

- Aire de covoiturage longues distances en entrée d'Autoroute
- Aires de covoiturage courtes distances
- Implantation de bornes de recharges électriques sur le domaine public
- Focus: acquisitions de véhicules électriques pour les services communaux
- Instauration d'une zone de 30 km/h dans Agen, ville centre
- Élaboration d'un schéma vélo à l'échelle de l'Agglomération

Les projets:

Mise en place d'un service public de la mobilité
Déploiement d'un service de location de vélos en libre service
Réalisation d'un itinéraire cyclable le long de Garonne

LES REALISATIONS

Aire de covoiturage longues distances en entrée d’Autoroute

L’agglomération a co-financé la construction d’une aire de covoiturage en entrée d’autoroute

La pratique généralisée du covoiturage engendrait depuis plusieurs mois des difficultés de circulation au droit du péage d’Agen
Les parkings étaient régulièrement saturés entraînant un **stationnement sauvage** de véhicules sur la plateforme de péage et les bretelles de sortie, **source d’insécurité.**

Le stationnement sauvage représentait entre **40 et 60 véhicules par jour.**

L’agglomération a co-financé la construction d’une aire de covoiturage en entrée d’autoroute

L’aire de **131 places**, **gratuites pendant 72 heures** et dédiées au covoiturage, a été inaugurées en janvier 2017

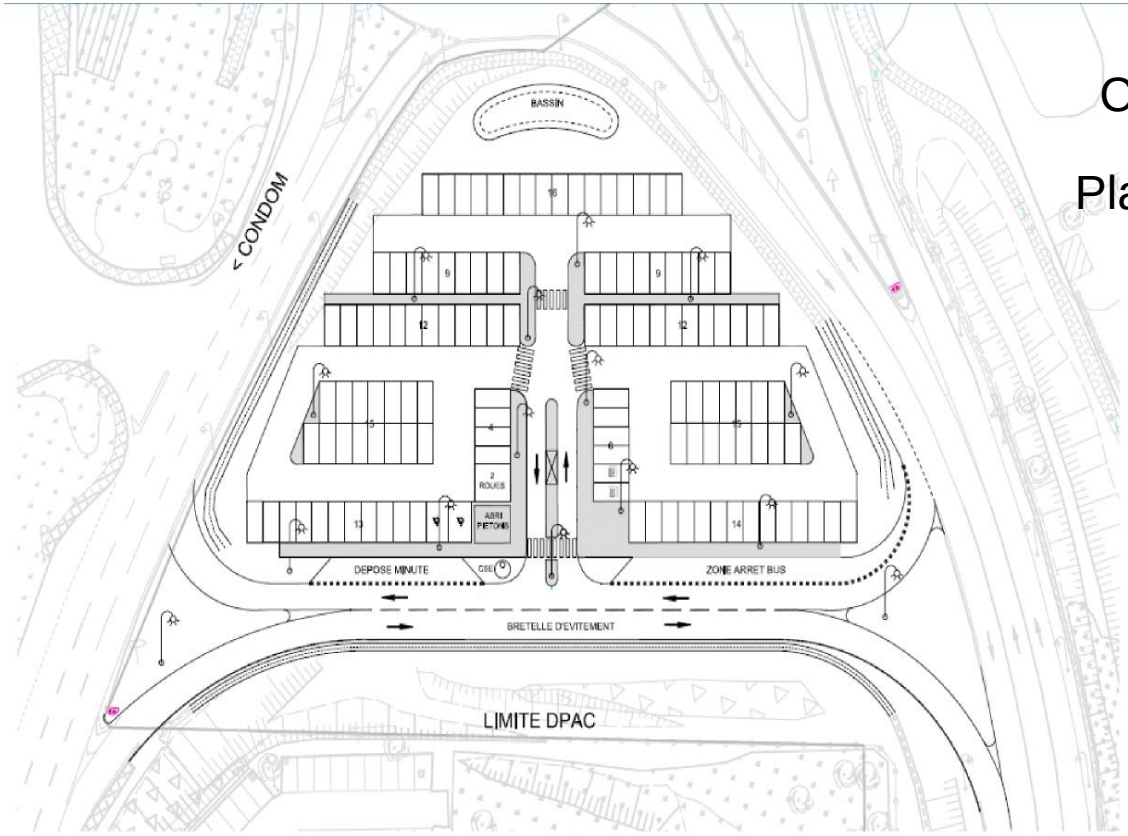

Coût prévisionnel: 910 000 €

Plan de financement envisagé

. Vinci : 50 %
. Département : 25%
. Agglo : 25 %

Soit 227 500 € à la charge de l’AA

Aires de covoiturage courtes distances

Elle a subventionné les panneaux de signalisation des aires de covoiturage courtes distances sur tout le territoire

Il s'agit de matérialiser des aires de co-voiturage sur des espaces déjà aménagés (places, parking, délaissé,…). Les aires sont implantées le long des axes de circulation principaux, si possible au niveau de carrefours importants, afin de permettre un vaste choix de destinations au départ de l'aire de covoiturage.

Le plan départemental de déploiement des aires de covoiturage a défini comme priorité, sur l'Agglomération d'Agen, l'aménagement d'aires sur 7 communes : **Agen, Bon-Encontre, Brax, Moirax, Saint-Caprais de Lerm, Saint-Hilaire de Lusignan, Sérignac**

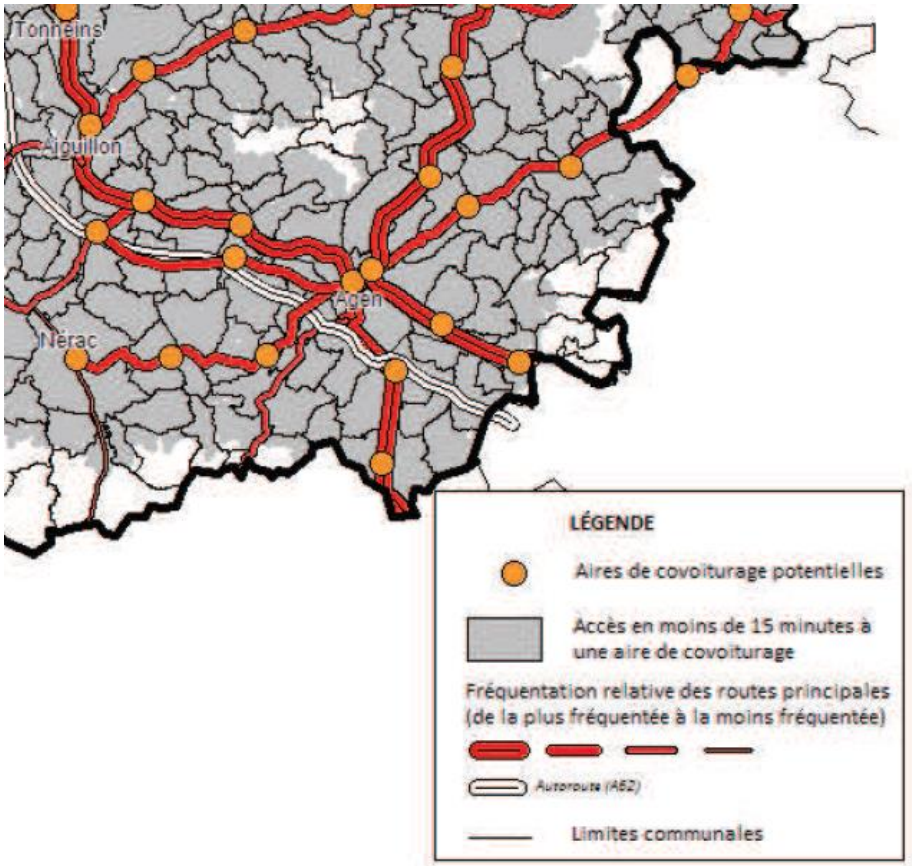

Elle a subventionné les panneaux de signalisation des aires de covoiturage sur tout le territoire

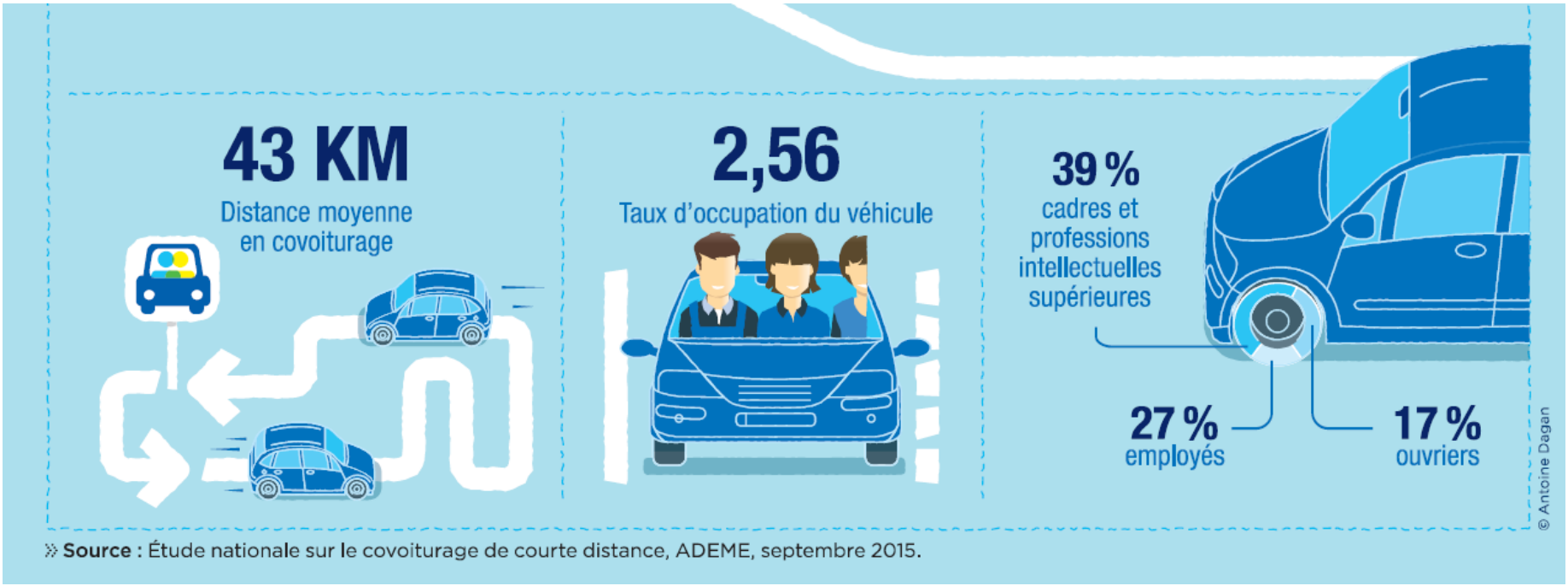

Les personnes qui fréquentent les aires de co-voiturage parcourent en moyenne **43 km.** Cela représente un cout annuel de **4 450 €/an** pour une personne (source : calculette eco-déplacement de l'Ademe).
Avec un taux d'occupation de 2.56 personne/véhicule (données ADEME novembre 2015), **chaque personne économise 1750 € /an** chacune (essence, assurance, entretien du véhicule, amortissement de l'achat)

Implantation de bornes de recharges électriques sur le domaine public

L’Agglomération a permis l’implantation de bornes de recharges électriques sur son territoire

Un véhicule électrique est souvent synonyme de faible autonomie (environ 150 km). Pourtant, aujourd’hui en France, 80% des déplacements en voiture sont inférieurs à 50 kilomètres.

Les études montrent que **80% des recharges se feront au domicile ou sur le lieu de travail.**

Le "range anxiety" (littéralement "***l'angoisse de l'autonomie***") est un phénomène psychologique que l'on peut résumer ainsi :

- La peur de tomber en panne d'autonomie à un moment critique (urgence, en roulant sur l'autoroute, ...) sans pouvoir rapidement y remédier.

Il faut lever ce frein pour encourager le développement des véhicules électriques

D’autant que le gouvernement souhaite qu’en 2040, les véhicules roulant à l’essence et au diesel ne soient plus commercialisés.

L'Agglomération a permis l'implantation de bornes de recharges électriques sur son territoire

Le choix du **type de borne** est en lien avec les **usages**

Types de bornes	Plage de puissance	Durée théorique de charge	Usage privilégié
« Normales »	3 kVA	8 heures	Charge longue à domicile ou sur un lieu de travail
« Accélérées »	7 kVA à 22 kVA	De 1 à 3 heures	Charge sur un lieu d'achat, de loisir, etc.
« Rapides »	43 kVA	30 minutes	Charge courte type station-service

Une borne de recharge accélérée permet de faire le plein en **2 heures**. Elle est souvent utilisée pour équiper les **parkings des zones de commerce.**

L’Agglomération a permis l’implantation de bornes de recharges électriques sur son territoire

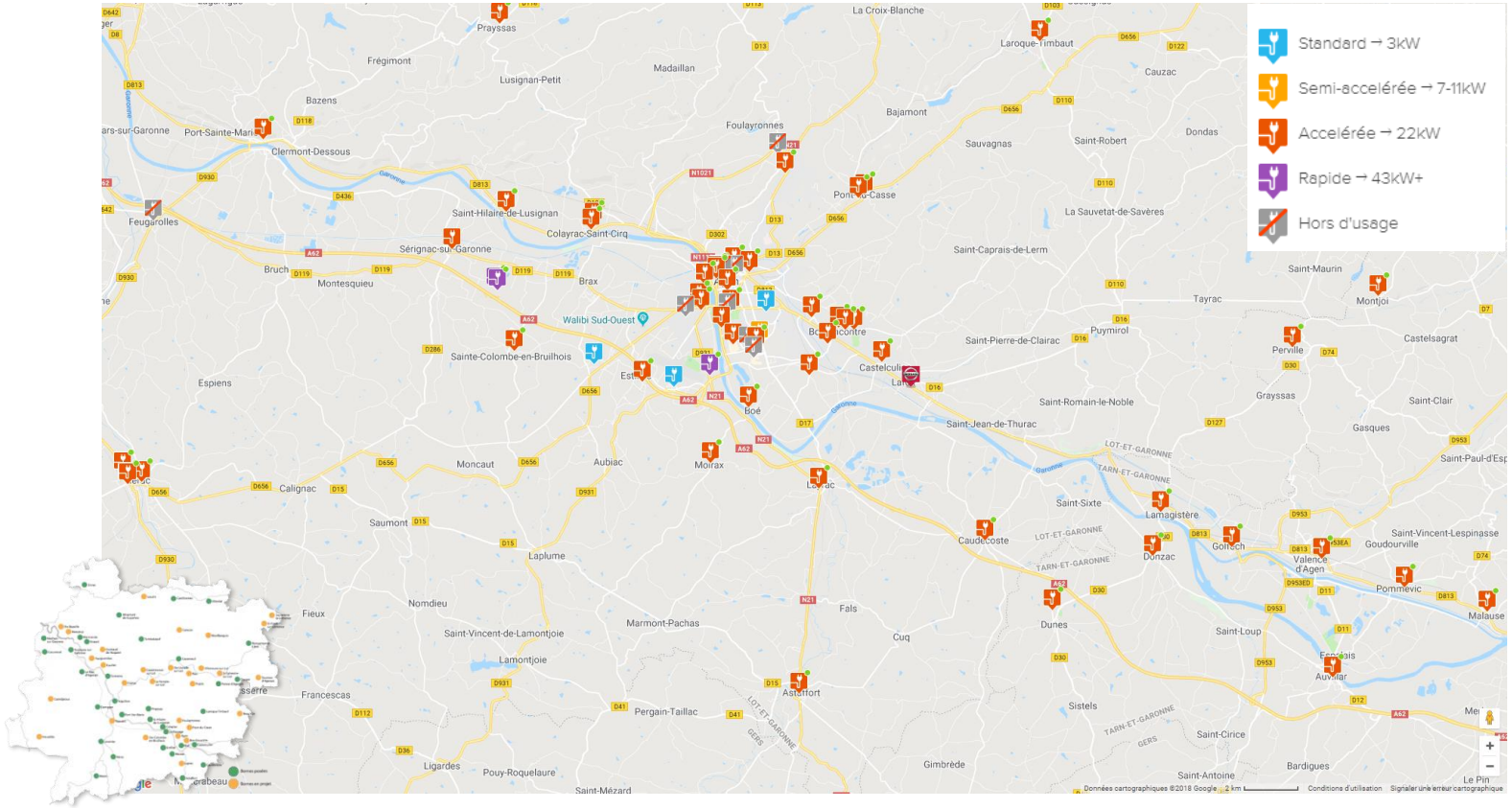

C’est le choix de ce type de borne qui a été retenu pour le déploiement sur le territoire. Il y aura au total **35 bornes** déployées sur le domaine public (115 à l’échelle du département)

Focus: acquisitions de véhicules électriques pour les services communaux

Acquisition de 32 véhicules à énergie propre

Groupement de commande pour Marché public

Agglomération d'Agen

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE
MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER

AGGLOMÉRATION AGEN

ville d'Agen

www.agen.fr

CONTEXTE

- Agglomération d'Agen : Lauréate du label TEPCV – Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte le 8 Août 2016
- Phase 1 : Acquisition par l'AA de 15 véhicules électriques financés à 80 %
- Phase 2 : Acquisition de 13 véhicules électriques par 9 communes de l'AA + 4 véhicules au GNV par 1 commune [illegible]nancement à 50 % par T[illegible] via FST)

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE
MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER

AGGLOMÉRATION AGEN

ville d'Agen

www.agen.fr

1 seul groupement de commande

- Début 2017 : Décision de lancer un seul groupement de commande pour l'acquisition de 32 véhicules
  - Avec 1 coordonnateur : Agglomération d'Agen
  - Et 10 membres :
    - Agen
    - Bajamont
    - Boé
    - Bon-Encontre
    - Castelculier
    - Colayrac-Saint-Cirq
    - Estillac
    - Foulayronnes
    - Sainte-Colombe en Bruilhois
    - Saint-Pierre de Clairac

32 Véhicules et 4 lots

- 20 fourgonnettes électriques
- 7 berlines électriques
- 4 fourgons au GNV
- 1 golfette électrique

Attributaires et coûts

- Lot n° 1 : 20 Citroën Berlingo

18 200 €TTC l'unité, bonus écologique déduit, hors reprise et hors option

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE
MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER

AGGLOMÉRATION AGEN

ville d'Agen
www.agen.fr

Attributaires et coûts

- Lot n° 2 : 7 Peugeot Ion

13 700 €TTC l'unité

Attributaires et coûts

- Lot n° 3 : 4 Fourgons Fiat Ducato 3,5 tonnes – 28 000 €TTC l'unité

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE
MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER

AGGLOMÉRATION AGEN

ville d'Agen
www.agen.fr

Attributaires et coûts

- Lot n° 4 : Infructueux – Achat via devis suite à l'absence de réception d'offre
- Golfette Hunting – 8 500 €TTC l'unité

Avantages et inconvénients du groupement de commande

Avantages	Inconvénients
Une concurrence accrue	Petits fournisseurs dans l'incapacité de répondre
Des prix très intéressants	Longueur de la procédure
Aide technique de l'AA pour les communes membres	Difficulté de recensement des besoins

La flotte de véhicules de l'administration commune agenaise

- Ville et Agglomération d'Agen : 322 véhicules

Dont

- 27 véhicules électriques
- 2 véhicules hybrides (Yaris)
- 19 véhicules GNV
- 12 véhicules GPL
- 5 vélos électriques
- **Total : 65 véhicules**

Soit **20 % de véhicules à énergie alternative/propre**

Instauration d’une zone de 30 km/h dans Agen, ville centre

La Ville Centre de l'Agglomération est passé à 30 km/h

Pourquoi une zone 30 m/h ?

La distance de freinage est de **13 m à 30km/h** contre **28 m à 50 km/h**

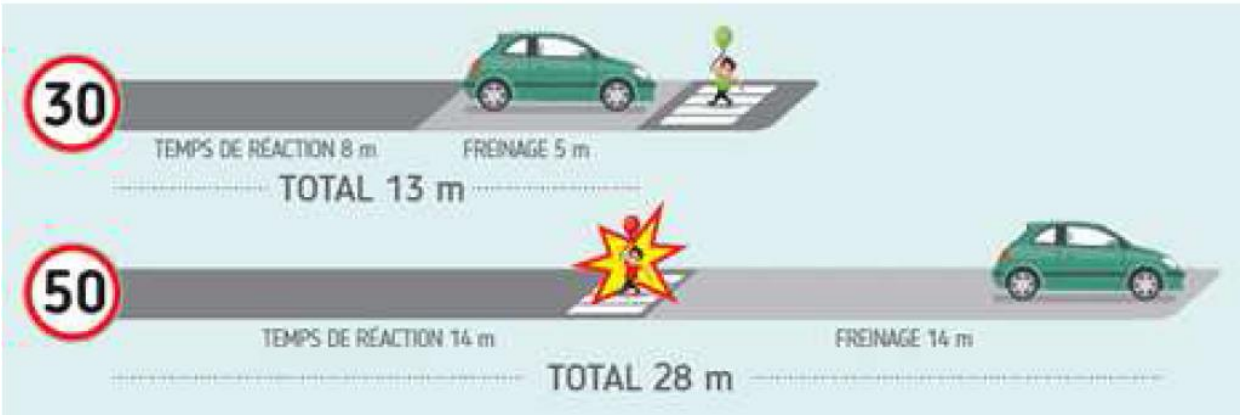

En cas de choc, le **risque d'être tué est beaucoup plus faible à 30 km/h** qu'à 50 km/h

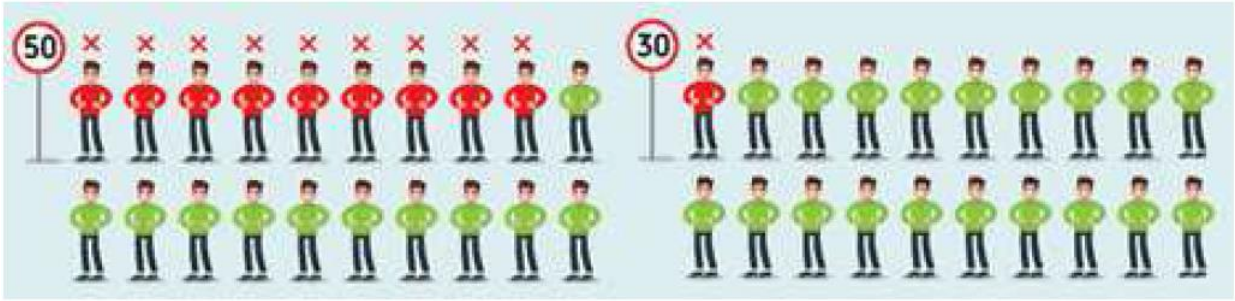

La Ville Centre de l'Agglomération est passé à 30 km/h

Outre les aspects de sécurité, il y a d'autres avantages

Plus de convivialité

La réduction de la vitesse permet de concilier vie locale (**attractivité commerciale du centre ville retrouvée**) et circulation, donnant à la ville une nouvelle dimension plus humaine et permettant à tous de se déplacer en plus grande sécurité: **piétons, cyclistes, personnes âgées ou à mobilité réduite…**

Moins de pollution

Dans les villes qui sont passées à 30 km/h, on a constaté une **diminution de la pollution** atmosphérique liées à l'utilisation accrue des **modes de déplacements alternatifs**.

Plus de santé

Les zones 30 encouragent les personnes à **se déplacer à pied ou à vélo**, ce qui est bon pour la santé.

Moins de bruit

La réduction de la vitesse entraîne **une réduction de moitié du bruit en ville** de l'ordre donc de 2 à 3 décibels

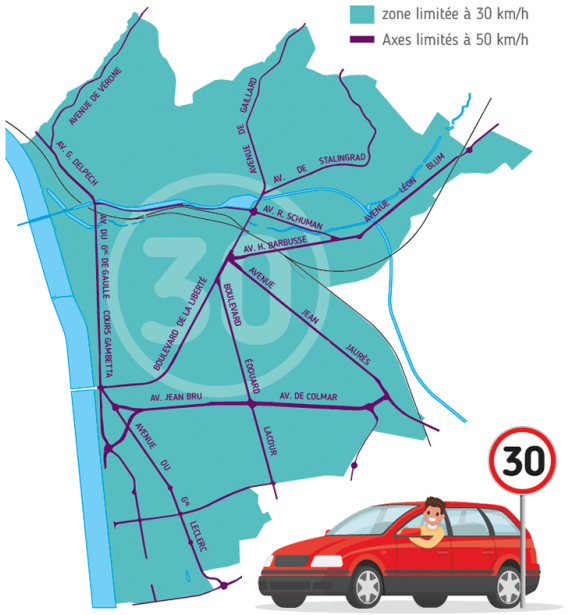

Élaboration d’un schéma vélo à l’échelle de l’Agglomération

Elle a élaboré un schéma de déploiement de pistes cyclables

En 2012, les **37 000 actifs** du Pays de l'Agenais parcourent en moyenne **6 km** pour se rendre sur leur lieu de travail. Ils sont 80% à utiliser leur voiture, et seulement 5% à utiliser le vélo.
Au niveau économique, la **facture énergétique** pour les déplacements pendulaires *(trajets domicile – travail)* s'élève à **37 472 860 €/an**.

Le territoire propose de faire **passer la part modale du vélo de 5% à 11%** pour contribuer à la réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre (*GES*). La facture énergétique passerait à 30 510 060 €/an soit une **économie** pour le territoire de **6 253 140 €/an**.

Elle a élaboré un schéma de déploiement de pistes cyclables

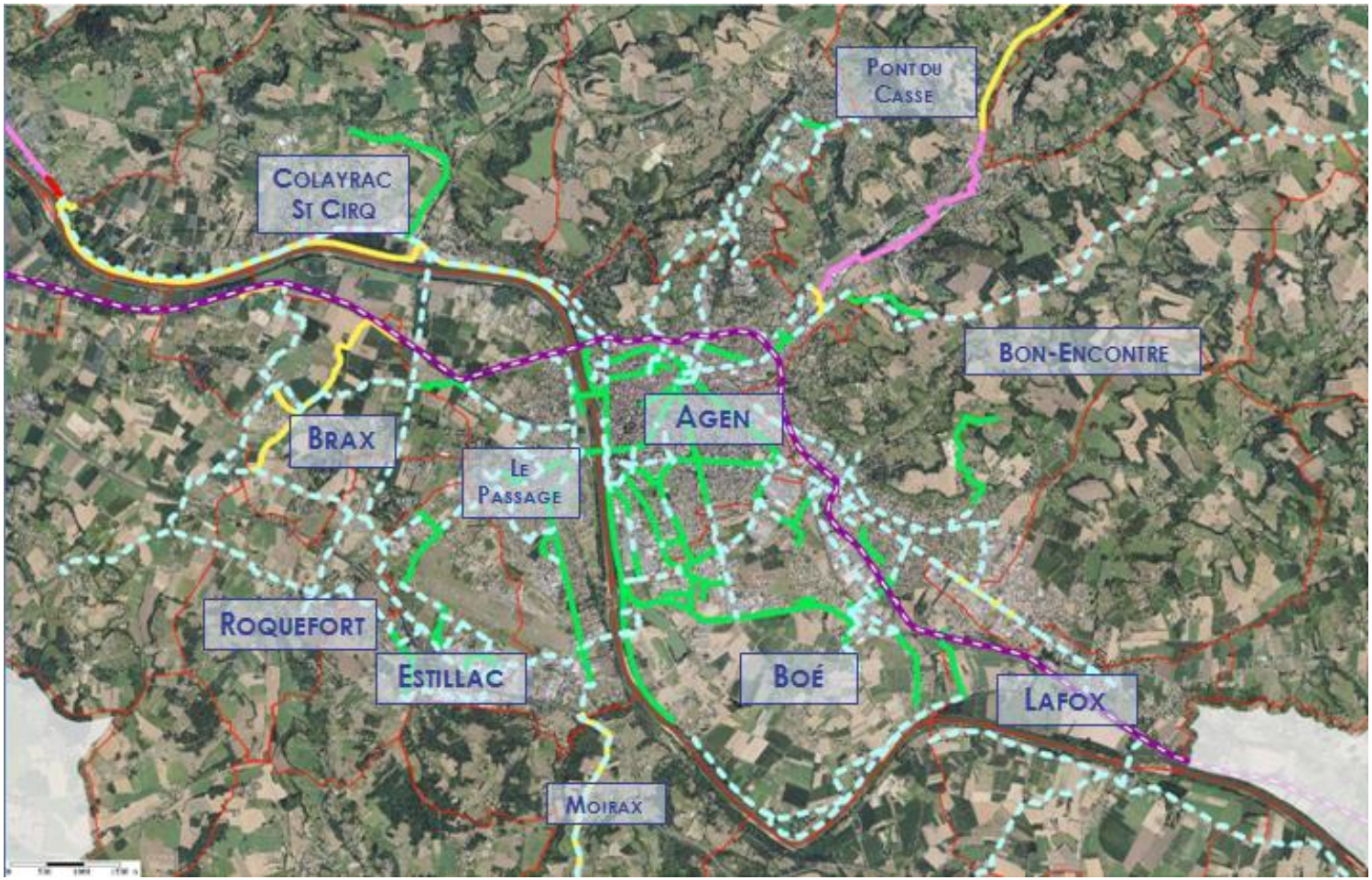

Schéma directeur : des liaisons cyclables de principe *(en pointillés bleus)* permettent d'imaginer ce que pourrait être à terme un réseau maillé à l'échelle de l'Agglomération 140 km de liaisons pour **220 km** d'itinéraires cyclables à terme.

LES PROJETS

Mise en place d’un service public de la mobilité

L’Agglomération fait évoluer ses transports publics

- Loi Notre (2015) ➔ La compétence transport est désormais étendue à la mobilité
  - Les transports publics
  - Le vélo (traditionnel ou électrique)
  - La marche à pied
  - Le co-voiturage / court-voiturage
  - Les services associés (conseil en mobilité, information, etc.)
  - Des missions facultatives telles l’autopartage, la gestion des marchandises, etc.

L'Agglomération fait évoluer ses transports publics

Les futurs services associées à la mobilité

- **Information**
  - Information statique (plans, horaires, etc.) comparable à l'existant (papier, site internet)
  - Mise en place d'un Système d'Aide à l'Exploitation et d'Information Voyageurs (SAEIV)
    - Connaissance temps réel de la position de chaque bus
    - Information sur les prochains passages à chaque arrêt
    - Disponible sur internet, sur smartphone

- **Conseil à la mobilité**
  - Calculateur d'itinéraires (réseau régulier, TAD, périurbain, vélo, marche à pied, voire covoiturage…)
  - Estimation des coûts de la mobilité selon les modes choisis
  - A l'agence de la mobilité, par téléphone, par internet, sur smartphone

- **Participation aux plan de déplacement d'entreprises, etc.**

L’Agglomération fait évoluer ses transports publics

Le futur accompagnement aux mobilités douces

Location de vélos traditionnels ou électriques

- Augmenter le nombre de vélos du système actuel (sans évolution des moyens humains)
  - Base: 60 vélos (30 elec + 30 classiques) + réservation internet ; station Gare
  - Variante obligatoire: +20 vélos électriques

Accompagnement des démarches pédibus / vélobus

- Ramassage scolaire groupé animé par le délégataire et réalisé par les parents (avec cheminements sécurisés)
- Distribution de kits de sécurité (gilets jaunes, autocollants fluo, guides, etc.)
- Animation d’une démarche avec les établissements scolaires

Incitation à la marche à pied

- Mission d’AMO confiée au délégataire pour établir des propositions d’amélioration des cheminements d’accès aux arrêts de bus

L’Agglomération fait évoluer ses transports publics

Le futur covoiturage quotidien / court-voiturage

- **Mise en place et gestion par le délégataire d’une plateforme de co-voiturage / auto-stop organisé**
- **Proactivité du délégataire vis-à-vis des entreprises et administrations du territoire**
- **Proposer une enveloppe financière à répartir entre les covoitureurs sur la base des trajets renseignés sur la plateforme**

Réduire vos coûts	Promouvoir la QVT	Etre un employeur exemplaire	Réduire l'impact du déménagement	Réduire les risques	Etre green
Optimiser le poste transports et déplacements (flotte de véhicules, stationnement, véhicules de fonction...)	Améliorer la mobilité des salariés et leur qualité de vie au travail (temps de travail, de trajet, confort...)	Renforcer l'image et la culture d'entreprise auprès des salariés, des partenaires et du public (« Great Place to work », recrutement...)	Limiter la détérioration des conditions de trajet de vos salariés	Réduire l'exposition au risque routier et améliorer la sécurité	Réduire les consommations énergétiques et les émissions de CO2

Déploiement d’un service de location de vélos en libre service

L'Agglomération a dimensionné un service de location de vélos en libre service

LA DEMANDE

En juin 2016, le **service développement durable** de l'Agglomération a été sollicité pour réaliser un benchmark et **dimensionner un parc de vélos en libre service (VLS)** pour la ville d'Agen.

LA MÉTHODE

Le site **Wikipédia** liste les systèmes de vélos en libre-service en France. Nous avons étudié les **données de 17 collectivités** (celles dont la population est la plus proche de celle d'Agen)

L'Agglomération a dimensionné un service de location de vélos en libre service

ENSEIGNEMENTS

On obtient un ratio de **456 habitants/ vélo** et le nombre moyen de vélos par station est de 11. Ce qui pour la ville d'Agen donne:

- un parc de **75 vélos** (population communale 34 126 habitants au 1er janvier 2017, selon l'INSEE);

- l'implantation de **7 stations** de 10 à 11 vélos.

Le coût moyen annuel est de **3 000 € TTC/an/vélo**. Ce qui représente un budget de **225 000 €/an.**

Réalisation d’un itinéraire cyclable le long de Garonne

L'Agglomération a élaboré le projet de réaliser un itinéraire cyclable le long de Garonne

L'Agglomération a la volonté de mailler par des liaisons douces ces communes membres tout en développant l'attrait touristique du territoire. Aussi a-t-elle lancé une étude pour la réalisation, sous maîtrise d'ouvrage de l'Agglomération d'Agen, **d'itinéraires cyclables le long des cours d'eau et reliant des lacs, avec en priorité un projet expérimental le long des berges de Garonne.**

Une première estimation situe l'opération à hauteur de **4 millions € HT**, étalés sur **2 à 5 ans** fonction de la capacité d'investissement de la collectivité.

Pointe de Boé

Arrivée sur Saint Hilaire de Lusignan

L'Agglomération a élaboré le projet de réaliser un itinéraire cyclable le long de Garonne

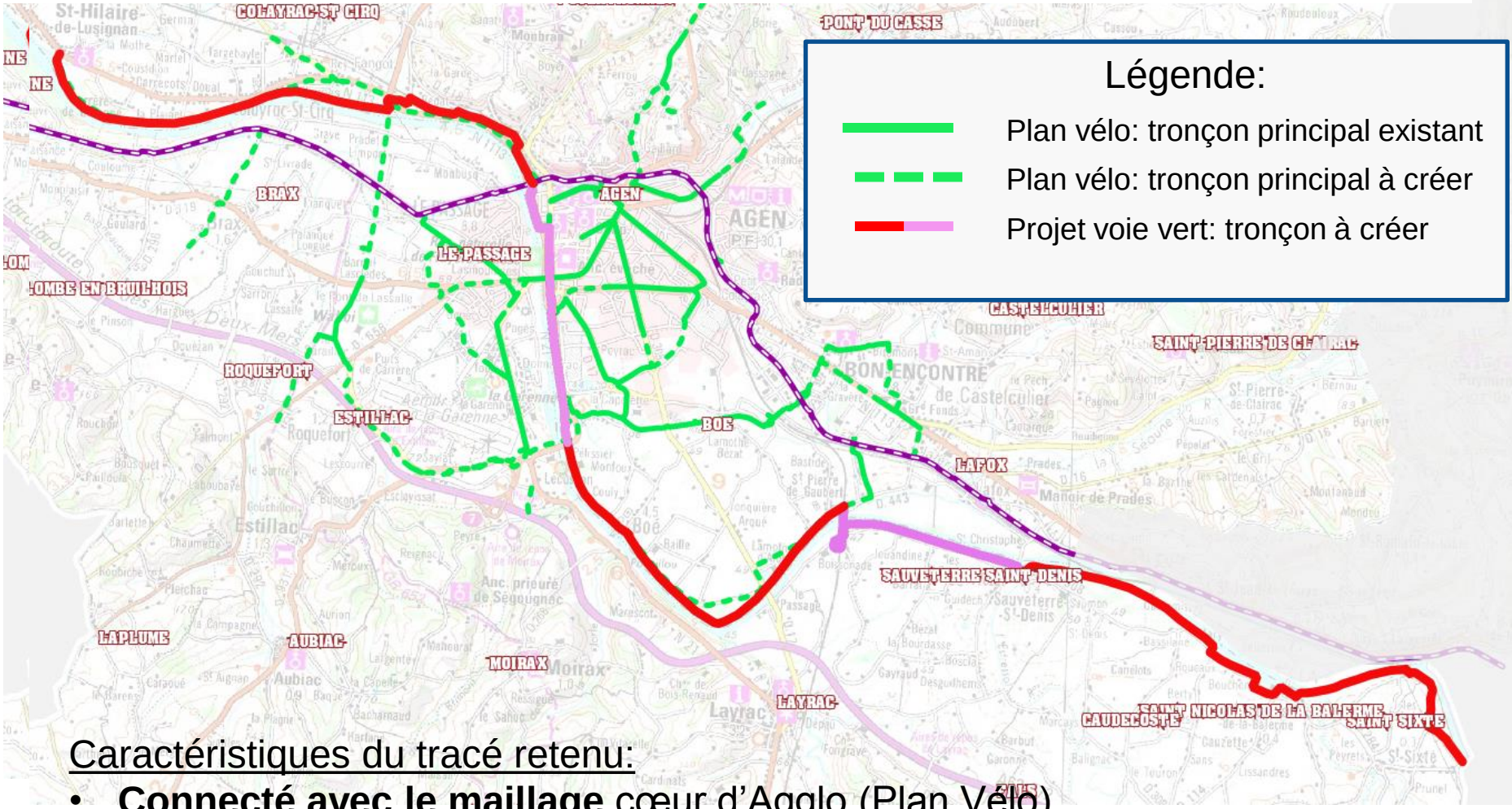

Caractéristiques du tracé retenu:

- **Connecté avec le maillage** cœur d'Agglo (Plan Vélo)
- Itinéraire **longeant le fleuve** sur quasiment toute sa longueur
- **36 Km** d'itinéraire

MERCI POUR VOTRE ATTENTION